

Extrait du registre
des délibérations du conseil
communautaire de la communauté de
communes Sauer Pechelbronn

séance du 16/12/2013

Date de la convocation:

09/12/2013

Date d'affichage:

10/12/2013

L' an 2013 et le 16 Décembre à 19 heures 30 minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, maison des services et des associations à Durrenbach sous la présidence de HAAS Jean-Marie, président.

Nombres de membres:

Afférents au conseil

communautaire : 67

En exercice : 67

Votants : 55

Présents : Tous les délégués (ou suppléants) sauf :

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme CABIROL DE SAINT GEORGES Mireille à Mme KIEFFER Adrienne, M. GANGLOFF Christian à M. ISEL Roger

Excusé(s) : Mme CLAUSS Murielle, MM : BASTIAN Marc, CHRISTMANN Pascal, FUCHS Thierry, GACKEL Didier, HOCH Georges, KELLER Jacky, KENNEL Guy-Dominique, LIEHN Gilbert, LOBSTEIN Jacques, MARTIN Etienne, MERTZ Olivier, MEYER-KUHN Charles, SCHERTZ Christophe, WALTER Gérard, WEGMANN Maurice

Secrétaire de séance :

M. WEISBECKER Jean.

Réf : 159.2013

Vote : A la majorité

Pour : 46

Contre : 4

Abstentions : 3

Mention exécutoire : Non

**159.2013 : Projet de valorisation d'une colonie de grands murins :
entretien-maintenance des équipements vidéo : convention avec la commune de
Niedersteinbach et le PNRVN.**

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu les compétences de la communauté de communes,

Vu la délibération n°060.2012 du conseil communautaire du 02.04.2012 validant le programme environnement 2012,

Considérant le projet de valorisation d'une colonie de grands murins à Niedersteinbach, en partenariat avec la commune de Niedersteinbach et le syndicat de coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord, et le programme global en découlant,

Considérant la proposition de convention de partenariat pour la gestion de l'équipement de vidéosurveillance de la colonie de grands murins installée notamment dans les combles de l'église, entre la communauté de communes Sauer-Pechelbrom, le syndicat de coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord et la commune de Niedersteinbach,

Envoyé en préfecture le 20/12/2013,
Recu en préfecture le 20/12/2013,
Affiché le 

Vu l'avis du bureau du 02.12.2013,

Entendu l'exposé du vice-président M. J. Goetz,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, quatre voix contre et trois abstentions, décide :

- **D'autoriser le président à signer une convention avec la commune de Niedersteinbach et le syndicat de coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord précisant les modalités de gestion de l'équipement de vidéosurveillance de la colonie de grands murins installée dans les combles de l'église de Niedersteinbach.**

Le président sera chargé de l'exécution de la présente décision.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour copie conforme :

DURRENBACH, le 19/12/2013

*Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions de la Loi n° 82-623
du 22 juillet 1982*

Le président,
Jean-Marie HAAS

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS
PREFECTURE DE WISSEMBOURG le :

et publication ou notification du :

